

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 53

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 53
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2022 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - SECTION DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Association Nationale des Visiteurs de Prison a pour but :

- d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées et leurs familles pendant la période de détention ;
- d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

La section du Puy-de-Dôme met en œuvre les buts poursuivis par l'Association Nationale des Visiteurs de Prison au Centre Pénitentiaire de Riom.

L'association compte 25 visiteurs, hommes et femmes, qui interviennent tout au long de l'année, auprès des personnes détenues en lien avec l'Administration Pénitentiaire.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 3 330 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
FIPD Préfecture 63	1 000 €
SPIP Ministère de la Justice	1 000 €
Commune Clermont-Ferrand	210 €
Commune Riom	200 €
Commune Thiers	150 €
Commune Issoire	170 €
Fondation	500 €
Mécénat	100 €
TOTAL	3 330 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2021 une subvention de fonctionnement de 210 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 210 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU CENTRE OUEST

L'association dite Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre Ouest a pour but de former des équipes «personne déficiente visuelle / chien guide d'aveugle» par :

- la sélection, l'élevage, l'éducation de chiens destinés à devenir chiens guides d'aveugles ;
- la formation des personnes handicapées visuelles à la pratique du chien guide ;
- la remise de ces chiens guides à ces personnes ;
- tous moyens permettant de promouvoir ces actions.

L'association compte deux centres d'éducation dont celui-ci de Lezoux pour les demandes de l'Auvergne dont Clermont-Ferrand.

En 2020, sur Lezoux, 5 équipes «maître-chien guide» ont été constituées. 24 familles ont accueilli un chien en formation.

Le budget prévisionnel de cette association, pour l'exercice 2022, est de 613 820 euros en produits et 1 273 350 euros en charges. A noter que les legs restent aléatoires ce qui peut déstabiliser leurs produits.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
Collectivités locales Limoges	14 800 €
Collectivités locales Lezoux	5 000 €
TOTAL	19 800 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2021 une subvention de fonctionnement de 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 650 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 500 euros à l'association Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre Ouest, au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR. 2022

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Nicaise JOSEPH